www.saintavitsaintnazaire.fr

QUOI D'NEUF # 9

Saint Avit Saint Nazaire

Le Mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans ce magazine vous aurez à lire les dernières nouvelles de notre belle petite commune.

Il s'agit à la fois de la célébration des naissances ainsi que, malheureusement, un dernier honneur pour les personnes décédées ayant vécues dans la commune.

Nous aborderons aussi l'agenda de toutes les manifestations qui se dérouleront cet été. Soyez présents ! Un grand merci aux associations et aux organisateurs d'évènements qui animent Saint Avit Saint Nazaire.

Vous trouverez aussi un compte rendu des dernières actions menées par le Conseil Municipal.

En cette dernière année de mandat, l'équipe élue accélère la finalisation des projets menés depuis déjà 5 ans sur la commune.

Nous aborderons cette 6ème année confiants du travail accompli au cours du mandat pour les habitants de la commune, ainsi qu'avec l'envie de continuer sur les prochains projets et de terminer ce qui a été amorcé.

Encore merci aux équipes de la mairie, au Conseil Municipal pour leurs engagements au quotidien.

Bonne lecture.

Laurent Fritsch, Maire



Mairie de Saint Avit Saint Nazaire
27 rue des Écoles - 33220 SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
05 57 46 04 27 - stavit.stnazaire@orange.fr
Du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 30 **sur rendez-vous le samedi**

S.I.V.O.S. Saint Avit / Saint Philippe
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
25 rue des Écoles - 33220 SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
05 57 46 18 83 - sivos-stavitstphilippe@orange.fr
Du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 30 **fermé le mercredi après-midi**

Informations à retenir

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes nouveaux dans la commune ?
Veuillez vous présenter en mairie, afin de vous faire connaître,
activer le service des ordures ménagères et vous inscrire sur les listes électorales.

USTOM

Les bornes d'apports volontaires verres et papiers sont situées sur le parking du cimetière route du Moulin.





Vos bacs de collecte livrés gratuitement à votre domicile.

RAPPEL RÈGLES D'URBANISME

Vous envisagez la réalisation de travaux ou un projet de construction ? N'hésitez pas à contacter la mairie, elle vous accompagnera dans le choix et la complétude de votre dossier.

Retrouvez les formulaires sur www.service-public.fr

NOUVEAU : Vous pouvez désormais réaliser vos demandes d'autorisation d'urbanisme sur le site :

https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique-paysfoyen/

Bien vivre ensemble

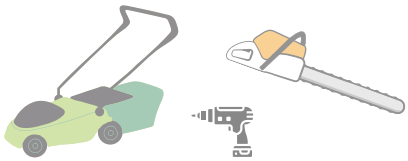
- **COMPORTEMENT AU DOMICILE**

Extrait de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 22 avril 2016

Article 5 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 h à 12h00.



Article 6 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

- **DIVAGATION ANIMAUX DOMESTIQUES**

La divagation d'animaux domestiques est interdite et répréhensible. Tout animal doit être identifiable par puce ou tatouage.

La mairie est équipée d'un lecteur de puce et d'un chenil provisoire.

Tout animal non identifié sera directement conduit vers les services de SPA de Bergerac.



- **CHASSE AUX HÉRISSONS**

Le Hérisson d'Europe est un mammifère intégralement protégé en France au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement.

Vous êtes témoins d'un acte de capture, merci d'en avertir la mairie d'urgence.

- **CONFLITS DE VOISINAGE**

Privilégier une approche orale auprès de votre voisin pour entamer un échange.
Si cela n'aboutit pas, envoyer un courrier simple, puis une lettre en recommandé avec accusé de réception à l'intéressé.
En dernier recours, vous pouvez contacter un conciliateur de justice (permanence à l'Espace France Services 05 57 48 60 90).

Informations diverses

Permanences dans les locaux de la mairie de Saint Avit Saint Nazaire



Mercredi 11 Juin 2025	10 h 00 à 12 h 00

La Commune, ayant signé la Convention de partenariat avec l'association Actiom, permet aux administrés de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé collective et mutualisée au niveau national, donc à moindre coût, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

Parallèlement à cela, la Mutuelle Gironde peut aussi répondre à vos besoins.



Le Relais, réseau d'entreprise leader de la valorisation textile en France, agit localement pour lutter contre l'exclusion. Grâce à vos dons et vos achats solidaires dans nos boutiques, vous contribuez à l'insertion de personnes éloignés du marché du travail.

OBJECTIF : Accompagner socialement des personnes éloignées de l'emploi dans l'élaboration de leur projet professionnel.



POURQUOI DONNER ?

Créer des emplois, limiter le gaspillage, protéger l'environnement.



QUE DONNER AU RELAIS ?

Chaussures liées par paires, vêtements propres et secs, linge de maison, petite maroquinerie.

La commune dispose de deux bornes :
Une en face de la mairie et une autre sur le parking de la Périgourdine.
1 ramassage par semaine.

Informations Diverses

L'Association Don du Sang en Pays Foyen
vous invite en 2025 à venir donner votre sang
aux collectes organisées **Salle Clarisse Brian-Reclus**
à Sainte Foy La Grande

Les mercredis après-midi :
25 juin, 30 juillet, 1er octobre, 26 novembre

Venez nombreux, les malades ont besoin de vous.
Prenez RDV sur https://efs.link/9D2ce

Donner son sang c'est sauver des vies.



Du 16 janvier au 17 février 2025
le recensement de la population
a eu lieu sur la commune.

Le résultat de la collecte annonce une légère hausse de la population avec plus de 1 500 habitants.

Un grand merci aux 3 agents recenseurs pour le travail effectué.

Nos producteurs de proximité

Située sur le bord de la Dordogne, la propriété viticole de Michèle Caris et Patrick Chevallier, héritière de 4 générations, s'étend sur 18 hectares en appellation Bordeaux rouge. En 1997, ils ont créé l'EARL CHEVALLIER-CARIS avec 17 hectares supplémentaires en appellation Bergerac rouge et rosé, (située sur la commune de Fougueyrolles). Tous deux cultivent avec une aide saisonnière. Leur production est vendue en vrac aux négociants, sauf pour une petite quantité mise en bouteille pour la vente locale.

CHATEAU CHEVALLIER-CARIS pour l'appellation Bordeaux rouge.
CHATEAU LES FAURIES pour l'appellation Bergerac rouge et rosé.





Earl Chevallier-Caris
612 Route des Rives
33220 St-Avit St-Nazaire
Chevallier.caris@orange.fr

Clic du Libournais

Mon Centre Local d'Information et de Coordination Libournais

Des professionnels au service des personnes âgées et des personnes handicapées



Gironde
LE DÉPARTEMENT

Qu'est-ce que le CLIC ?

Intégré au service Autonomie du Département, ce dispositif gratuit répond aux besoins d'aide des personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap et de leur famille pour conforter ou renforcer la qualité de vie au domicile.

CLIC du Libournais
14, rue Jules Védrines
33500 Libourne

Pour nous joindre
Accueil téléphonique : 05 56 99 66 99
du lundi au jeudi de 9h à 17h15
le vendredi de 9h à 13h30

Accueil physique
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h15 (16h15 le vendredi)

Par email
clic-3-libournais@gironde.fr

À quoi sert le CLIC ?

Le CLIC propose un service gratuit d'accueil, d'information et d'évaluation de vos besoins. Les professionnels assurent le suivi des plans d'accompagnement personnalisé établis selon les souhaits de chaque personne âgée et/ou en situation de handicap et dans le respect des principes déontologique et éthique des professionnels.

Les personnes âgées 60 ans et plus, et/ou en situation de handicap , ainsi que leur famille, peuvent trouver un accompagnement personnalisé dans toutes leurs démarches, notamment :

- les services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- les lieux d'accueils : les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), l'accueil de jour, l'hébergement temporaire, les accueillants familiaux...
- l'accompagnement personnalisé : le portage des repas, les aides financières spécifiques, l'aménagement du logement, les mesures de protection juridique, les loisirs, la mobilité, etc.

Permanences sur rendez-vous :
lundi 30 juin 2025
à partir de 14 heures en mairie

Asept



ATELIER FORM'BIEN-ÊTRE

Des conseils et techniques pour redécouvrir le plaisir de sentir son corps, générer un mieux-être et devenir acteur de son bien-être physique et psychologique.

➢ **Sur 7 séances de 1h30, les lundis de 10h à 11h30, à partir du 12 mai.**

ATELIER NUTRI'ACTIV

Comprendre l'intérêt d'associer de bonnes habitudes alimentaires à une activité physique régulière.

➢ **Sur 6 séances de 2h, les mardis de 14h à 16h, à partir du 09 septembre.**

ATELIER MÉMOIRE

Des conseils et des techniques pour préserver vos capacités cérébrales et faire face aux petits trous de mémoire de la vie quotidienne.

➢ **Sur 10 séances de 2h, les mercredis de 10h à 12h, à partir du 05 novembre.**

Information et inscription auprès de l'ASEPT au 05.57.99.79.34

En partenariat avec le CCAS et la Commune de Saint-Avit Saint-Nazaire

Présentation d'un certificat médical de moins de 3 mois obligatoire pour les Ateliers Form'Bien Être.

Le saviez-vous ?



Besoin d'un RDV médical mais votre Médecin n'est pas disponible ?

Grâce à la borne de téléconsultation Medadom équipée de dispositifs médicaux (tels que tensiomètre, otoscope...), les consultations virtuelles sont disponibles à partir de l'âge de 3 ans avec un médecin qualifié via un appel vidéo.

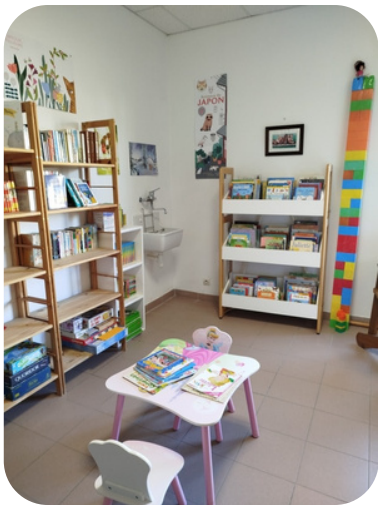
Prenez rendez-vous via Doctolib ou sur medadom.com pour connaître la pharmacie équipée. N'oubliez pas de vous munir de votre carte vitale et de votre carte bancaire.

Bibliothèque



La bibliothèque est ouverte :
Lundi : 14h00 – 16h00
Mercredi : 14h00 – 16h00
Samedi : 14h00 – 16h00

Venez en famille
découvrir le coin lecture
pour les petits bouts.



Centre Communal d'Action Sociale

Le Service "Personnes Isolées" est assuré par Bernadette
Agent technique missionné par le C.C.A.S.

Cette prestation permet de subvenir aux différentes demandes des personnes âgées notamment, les rassurer, les écouter, faire le lien avec le C.C.A.S. pour diverses démarches administratives, le dépannage occasionnel pharmaceutique.

<u>Rappel permanence du C.C.A.S.</u> :
lundi, mercredi et jeudi sur les horaires de la mairie
de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

• Coffret naissance



Nous avons le plaisir d'offrir
avec la collaboration
du Coinrécréatif,
un présent aux nouveaux
petits bout'choux.

• Repas des Aînés - Décembre 2024



• Octobre Rose

Retrouvez-nous le **samedi 04 octobre 2025** pour notre traditionnelle randonnée "Seins Pathique" au profit de la ligue contre le cancer du sein.

Nouveau - Composteur Partagé

Le 22 février dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer un composteur partagé, rue de la Fontaine, à destination des habitants souhaitant l'utiliser. Une vingtaine de personnes étaient présentes et 14 familles ont emporté un bioseau dans le but de participer au compostage collectif.



Deux agents techniques ont été formés référents de site afin d'être à même d'accompagner les habitants tout en veillant à la bonne pratique du compostage.

Si vous souhaitez apporter vos déchets de cuisine et de table sur ce site, merci de prendre contact avec les services techniques de la commune. Un bioseau et un guide du compostage vous seront remis et vous pourrez obtenir toutes les réponses à vos éventuelles questions.

Aménagements



Chantier réalisé par les agents techniques

Des travaux de point à temps ont été réalisés sur la route du Moulin, route du Temple et Allée des Peupliers.

Toujours dans un souci de sécurité, nous avons fait réaliser un plateau surélevé à l'intersection de la rue des Deux Villages et rue de la Fontaine.



Salle Albert Lallier

Après de longues années d'expertises et de négociations,
la salle Albert Lallier est de nouveau opérationnelle.
La réhabilitation de la salle a permis l'installation de la climatisation et du wifi
et l'aménagement d'une nouvelle cuisine.



Tarifs week-end :

en application de la délibération du 17 octobre 2024

- Habitants de la commune : 250 €
- Habitants hors commune : 460 €
- Gratuite pour les associations de la commune
- Associations hors commune : 460 €

Des chèques de caution et une attestation d'assurance de responsabilité civile seront à fournir obligatoirement.



Cimetière

TARIFS CONCESSION CIMETIÈRES
SAINT AVIT SAINT NAZAIRE ET SAINT NAZAIRE
en vigueur depuis le 1er janvier 2025

DURÉE / TYPE	30 ans	50 ans
FOSSE SIMPLE 1m x 2m	240 €	300 €
FOSSE DOUBLE 2m x 2m	480 €	600 €
PETIT CAVEAU OU FOSSE MURÉE 1,50m x 2m	360 €	450 €
GRAND CAVEAU OU FOSSE MURÉE 2,50m x 2,50m	750 €	937,50 €
COLUMBARIUM	800 €	1 000 €
DURÉE / TYPE	**15 ans**	**30 ans**
CAVURNE	300 €	400 €

Dépositoire ou caveau provisoire :
les 3 premiers mois : 15€/mois - du 4ème au 6ème mois : 20€/mois - du 7ème au 12ème mois : 70€/mois

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES - LA COMMUNE N'EST PAS UNE POUBELLE !



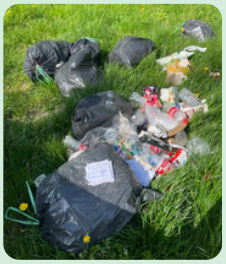
Les agents communaux passent beaucoup trop de leur temps à ramasser, trier, charger, décharger les dépôts sauvages trouvés sur la commune et notamment aux abords des bornes d'apport volontaire verres et papiers. C'est inadmissible.











Associations

La 13ème édition du Carnaval en Pays Foyen a eu lieu cette année à Pellegrue.

Une dizaine de chars ont défilé dans les rues de Pellegrue sous un soleil radieux.

Saint-Avit-Saint-Nazaire était bien représentée par le Comité d'Animation avec deux chars sous le thème des vendanges et par le basket avec un char suivi par une partie de l'école de basket.

La 14ème édition devrait avoir lieu l'année prochaine dans la commune d'Eynesse.



Club ICPF
Mairie
27 Rue des Écoles
33220 St Avit St Nazaire

Courriel : clubicpf@outlook.fr

Site internet :
https://www.icpf-paysfoyen.com

Une nouvelle association s'installe sur la commune.

L'**I**nformatique **C**lub en **P**ays **F**oyen (ICPF) pose ses ordinateurs dans la salle Albert LALLIER depuis le mois de février.

I.C.P.F. Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association (loi 1901) âgée de 25 ans déjà et forte d'une vingtaine d'adhérents à ce jour.
Notre but est de rendre autonome ses adhérents à l'usage de l'informatique et du numérique.

Notre association accueille des personnes de tous âges et tous niveaux, désireuses d'acquérir ou de partager des connaissances et des expériences quel que soit le domaine dès lorsqu'il est lié, de près ou de loin, à l'informatique et au numérique.

Lors de nos différents ateliers, les lundis ou mardis, nos animateurs vous apporteront l'aide nécessaire dans l'utilisation du matériel informatique et de ses outils, que ce soit sur :

- La gestion de l'ordinateur : comment classer ses fichiers pour ne pas les perdre
- La navigation sur Internet : S'informer, créer ses différents accès à des comptes, qu'ils soient administratifs (impôts, Ameli, etc.) ou bien marchands (Amazon, votre magasin préféré, etc.)
- Effectuer vos démarches : Renouvellement de carte d'identité, déclaration de perte, etc...
- Le transfert de vos photos de votre téléphone vers un autre support et bien plus encore.

Alors, rejoignez nous le lundi de 14 h 30 à 16 h 30 à la salle Albert Lallier
49 route des Paponats 33220 Saint Avit Saint Nazaire.

Pour nous contacter :
Le mail ou courriel : clubicpf@outlook.fr
Et plus d'information sur notre site : https://www.icpf-paysfoyen.com/

Manifestations passées 2024

JANVIER
Loto organisé par le Basket Club St Avit

FÉVRIER
Soirée Montagnarde organisée par l'association des Parents d'Élèves la S.A.E.
Loto organisé par le Comité d'Animation

MARS
Loto organisé par Foot Club P.M.G.
Loto organisé par l'association des Parents d'Élèves la S.A.E.
Parcours du Cœur organisé par le Club Cœur et Santé
Loto organisé par le Foot Club Pineuilh

AVRIL
Goûter Cabaret organisé par le Centre Communal d'Action Sociale
Karaoké organisé par le Moto Club Les Motorigoles

JUIN
Soirée Paëlla organisée par le Basket Club St Avit
Feu de la Saint Jean organisé par le Comité d'Animation
Kermesse des Écoles organisée par l'association des Parents d'Élèves la S.A.E.

JUILLET
Pique-Nique Communal avec karaoké organisé par la Municipalité
Fête Locale organisée par le Comité d'Animation

SEPTEMBRE
Fête de la Moto organisée par le Moto Club Les Motorigoles
Journée Inter Assos organisée par la Municipalité

OCTOBRE
Octobre Rose organisé par le Centre Communal d'Action Sociale
Repas de Quartier organisé par la Municipalité

NOVEMBRE
Vide ta chambre organisé par le Basket Club St Avit
Salon de l'Orchidée organisé par le Basket Club St Avit

DÉCEMBRE
Loto organisé par le Comité d'Animation
Repas des Aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale
Noël de l'École organisé l'association des Parents d'Élèves la S.A.E.

Manifestations à venir 2025

Dimanche 1er juin : Vide grenier organisé par le Moto Club les Motorigoles
Samedi 21 juin : Feu de la Saint Jean organisé par le Comité d'Animation
Samedi 28 juin : Kermesse des Écoles organisée par l'Association des Parents d'Élèves la S.A.E.
Vendredi 04 juillet : Soirée concert avec restauration et buvette organisée par la Municipalité
Dimanche 13 juillet : Pique-Nique Communal organisé par la Municipalité
Samedi 26 et dimanche 27 juillet : Fête Locale organisée par le Comité d'Animation
Samedi 6 et dimanche 7 septembre : Fête de la Moto organisée par le Moto Club les Motorigoles
Samedi 13 décembre : Repas des Aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale
Vendredi 19 décembre : Noël de l'École organisé par l'Association des Parents d'Élèves la S.A.E.

Ecole

L'école compte actuellement 152 élèves de la Petite Section au CM2, répartis dans 9 classes.
Les effectifs sont stables.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2025 ont commencé.
Si vous avez un enfant né en 2022, vous pouvez vous rapprocher de Mme Ghroum, secrétaire du SIVOS, pour procéder à son inscription.

Durant cette année scolaire, les élèves de l'école travaillent sur un thème commun : la forêt.
Divers projets et sorties pédagogiques sont réalisés tout au long de l'année, principalement sur ce thème, permettant notamment de découvrir le patrimoine local.
Toutes les sorties sont financées grâce au SIVOS et à l'association des parents, la SAE.
Afin de récolter des fonds pour les élèves, la SAE organise diverses manifestations telles que le loto, la soirée créole, la kermesse..
Le SIVOS a également participé à l'amélioration des conditions de travail des enfants en finançant deux vidéoprojecteurs interactifs VPI et en rehaussant les clôtures afin de sécuriser l'école. Désormais, toutes les classes de l'école sont équipées de VPI.

Les parents seront invités à venir visiter l'exposition des travaux qui aura lieu le vendredi 6 juin.
Le samedi 28 juin, les élèves présenteront leur spectacle de fin d'année et pourront jouer aux jeux de la kermesse organisée par la SAE.

Estèle Guerrere, Directrice

Opération nettoyons la nature



Jardinage dans les Jardins Partagés de Saint Avit Saint Nazaire



Numéros utiles

POMPIERS 18
POLICE 17
GENDARMERIE PINEUILH 05 57 41 93 20
SAMU 15
SAMU SOCIAL 115
URGENCES DEPUIS MOBILE 112

CH STE FOY LA GRANDE 05 57 41 96 96
EDF DÉPANNAGE 08 10 33 30 24
GDF SECURITÉ GAZ 08 00 47 33 33
SOGEDO 05 57 84 14 43
DÉCHÈTERIE PINEUILH 05 57 40 20 65
USTOM 05 57 84 00 20

Etat Civil 2024

NAISSANCES

BERNEDE ABREU Mathis
BIDAURY ROUTURIER Raphaël
BLUT Maé
BOURSIER Khalil
GRILLON CARNIATO Mia
HUGUENIN Jade
LABORDE PERRET Cleyven
LAGERE Abel
LE BERRE TAMAÏ Paolina
LOPES DIAS Gustavo
NICOLAS Blanche
RAFIK MONTEIL Isaac
TURPIN WOLF Jade
VALAYE Juliette



MARIAGES

BROUSSEAU Amandine et MASSIN Damien
CHARDERON Amélie et NOUZAREDE ROCHER Thomas
CHEVALLIER Cécile et BALESTIBEAU Faed
GUILLEMET Kévin et NADOL Maylis
LATOUR Daniel et MALIMA Marie-Josepéhine
MESSAOUDI Mondher et CANEL Deborah
MOUSTAJ Myriam et ZAABRA Merouane

DÉCÈS

BAUDRY Christian
BERNOUS veuve BORTOT Odette
BOUNY Maurice
FARDET Paul
GROS Noël
LABOYE Jacques
LECHON Georges
MARY Raoul
MAURY Denis
REQUIER William
REVERDY veuve COMMUNAL Colette
TALANDIER Jacques
WINTERSTEIN veuve HELFRICK Carmen

Recensement Militaire

L'importance de se faire recenser à 16 ans en France.

Tout jeune français de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Pour effectuer cette démarche, il est nécessaire de fournir le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Une attestation de recensement sera ensuite remise par l'administration, permettant ainsi d'être :

- convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- inscrit automatiquement sur la liste électorale dès l'âge de 18 ans

Il est important de noter que toute personne non recensée ne pourra pas s'inscrire aux examens ou concours régis par l'autorité publique (tels que le permis de conduire, le BEP, le baccalauréat, etc.) avant l'âge de 25 ans.



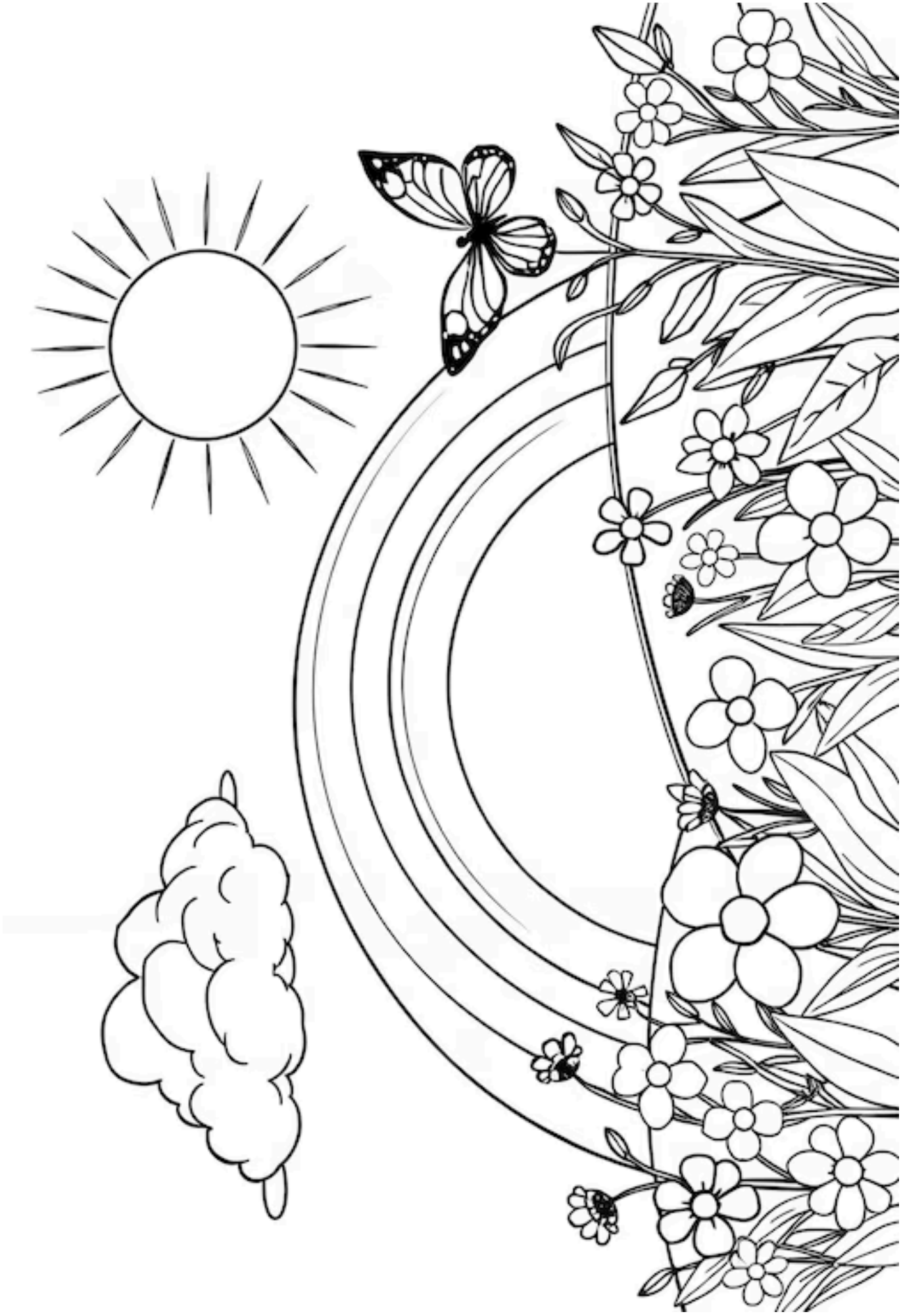
LES MOTS MÊLÉS DE LA FORÊT

Trouve et entoure dans la grille les mots ci-dessous. Attention ils peuvent être écrits à l'horizontale, à la verticale, en oblique, à l'envers... Amuse toi bien !

C H A T A I G N E G A N O S S I R E H S
H B C Q F U I X F V A E R E B T C V U U
E C R A X I T E R O F O E T L A F L M Q
V H I K F R A L V E U R Z I M B L A U C
R E E U R R S A C R T A I S E I L A S A
E N D V U B A F V C A X N R U M L E D M
U E E R R A L E H U I O Y E L V A R D E
I Y D U R E G O F A E G F V I A O L R L
L R A F J S U T M Q W L R I V I E R E I
D A T D I E F I E B H O K D A C R T Z O
B X F A T E D A L L I H L O M B R I C U
O Q R T A Z M B E N S C I I U B A R E T
I H E S S D A L Z E H M O B R A M E S A
S U C M A F O R E S T I E R Y G N P S C
I I M V P U P I U M O U S G A T H B U X
P O A Y I T E U T A C H A M P I G N O N
R E S I N E U X F R U C B A R E M Y M X

ÉCUREUIL
FORÊT
FUTAIE
CHÊNE
DOUGLAS
MÉLÈZE
BIODIVERSITÉ
CHEVREUIL
FORESTIER
CHOUETTE
BOIS
CERF
BRAME
FEUILLUS
RÉSINEUX
LOMBRIC
HUMUS
HERISSON
CHAMPIGNON
BALADE
SAPIN
CHATAIGNE
RIVIERE
MOUSSE





Édition mai 2025

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique